

CONTRAT DE PUBLICITE
« Panneaux publicitaires »

N° : _ _ _

Date : __/__/__

Entre les soussignés :

représenté par _____

Adresse du siège :

Téléphone : _____ Fax : _____ Mail : _____

Ci-après dénommée « le sponsor », d'une part

et

LA SECTION FOOTBALL DE L'ESPERANCE SPORTIVE DE CHAMPFLEUR

Représenté par Mr Yann LE BRUN, Président de l'association

Adresse du siège :

Mairie de Champfleur

5 rue des Vignes

72610 CHAMPFLEUR

Téléphone / Fax : 02 33 26 32 01 Mail : 523673@liguedumaine.fr

Ci-après dénommée « le club », d'autre part

Il est convenu et accepté ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet

Le sponsor s'engage pour une durée de trois ans à compter de la date de la pose à être présente par le biais d'un panneau publicitaire sur le stade de Champfleur. La location est révisable au bout de 3 années.

Ce contrat sera reconduit tacitement pour des termes successifs d'un an à défaut d'avoir été dénoncé par lettre recommandée un mois avant l'expiration de chaque terme.

ARTICLE 2 : Conditions de règlement

La première année, le coût de cette prestation publicitaire sera de 250€ (DEUX CENT CINQUANTE EUROS), ce prix comprendra la fabrication du panneau selon la charte graphique présentée par le sponsor et l'installation sur la main courante du terrain de football.

La deuxième et la troisième année, le coût de cette prestation sera de 80€ (QUATRE VINGTS EUROS) par an.

Le paiement se fera par chèque à l'ordre de l'E. S. Champfleur section football.

En cas de non paiement ou de rupture de contrat, de la part du club ou du sponsor, le panneau sera retiré du stade et restera la propriété du club.

ARTICLE 3 : Entretien

Un nettoyage du panneau publicitaire sera effectué une fois par an par le club.

Le terrain n'étant pas clos, le club ne saurait être tenu pour responsable en cas de vandalisme ou de vol.

Fait en deux exemplaires à _____, le _____.

Signatures précédées du nom du représentant et de la mention « Lu et approuvé »

Pour le sponsor

Pour le club

